

[Text]

and have ultimately, as it must, the desired resulted. Certainly, on our committee, we will be addressing this subject in our report to Parliament.

I would like to thank you both, Susan McConnell and Cheryl Hebert, for being with us. Thank you.

Ladies and gentlemen, we are going to resume at 3 p.m. with the next submission. It is about five or six minutes to three and committee members have to have about a five-minute meeting, so I am going to adjourn this meeting for about five minutes.

Until then, the meeting is adjourned.

• 1520

The Chairman: Ladies and gentlemen, if we could resume the hearings, I would like now to call on the chairman of the HUB, Mr. Adrian Battcock. HUB is the Physically Handicapped Centre. I believe you are being joined by Mr. Vickers, who is also connected with HUB. You have been here through the morning as well so you have seen our way of proceeding, which is to turn the microphone over to you and invite you to give us the benefit of your thinking on section 15. Then, with time permitting, we will have some questions from the Members of Parliament. So I would like to welcome you before our equality rights committee and ask you now to speak to us.

Mr. Adrian Battcock (Chairman, The HUB, Physically Handicapped Centre): Thank you, Mr. Chairman. I certainly welcome you to this great province of ours, likewise your colleagues, and of course, my colleague from *Nouvelle France*. I am particularly delighted to see, from my observations this morning, that you are paying particular attention to the very sensitive areas which have been so adequately covered.

First, when I received an invitation to come before this committee, I sat down and thought in terms of philosophy, in terms of broad generalizations, as to what the intention, the scope and the object were of section 15 of the charter. I tried assiduously, in a legal fashion, in a social perspective type of concept, looking at things culturally and traditionally, to see what, if any, was the manifest intention of section 15. It became readily apparent, Mr. Chairman, and readily obvious that, if anything, section 15 creates a new class of right, in a sense re-affirming what were already rights in place in the unwritten Constitution.

We, as members of the disabled community—and I think in a consensual view it is shared by other perceived minorities—felt we were being provided with a remedy for a fast solution or a quick fix to our problems. In my subsequent reasoning, I found to my consternation and aggravation that, while the framers of section 15 had a monumental task, when they delivered you the baby to care for, they certainly asked you to

[Translation]

exemplaire de votre exposé extrêmement pertinent. Ainsi, votre travail rejoindra une fois de plus la population et pourra en fin de compte, comme il se doit, atteindre les objectifs visés. Assurément, les membres de ce Comité traiteront de cette question dans le rapport que nous présenterons au Parlement.

J'aimerais vous remercier toutes les deux, Susan McConnell et Cheryl Hebert, d'être venues nous rencontrer aujourd'hui. Merci.

Mesdames et messieurs, nous reprendrons l'audience à 15 heures et nous entendrons alors le prochain exposé. Il est environ deux heures cinquante-cinq minutes et les membres du Comité doivent se réunir pendant environ cinq minutes. J'ajourne donc la présente audience pour environ cinq minutes.

La séance est levée jusqu'à 15 heures.

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons l'audience et j'aimerais maintenant inviter le président du HUB, M. Adrian Battcock, à venir faire son exposé. Le HUB fait partie du *Physically Handicapped Centre*. Vous êtes accompagné, si je ne m'abuse, par M. Vickers qui a également des liens avec le HUB. Vous avez assisté à l'audience tout l'avant-midi, de sorte que vous avez vu comment nous procédons. Nous vous donnons la parole et vous invitons à faire part de vos opinions au sujet de l'article 15. Puis, si le temps le permet, les députés poseront quelques questions. J'aimerais donc vous souhaiter la bienvenue devant notre Sous-comité sur les droits à l'égalité et je vous cède maintenant la parole.

M. Adrian Battcock (président, HUB, Physically Handicapped Centre): Merci, monsieur le président. Je vous souhaite la bienvenue dans notre belle province, comme vos collègues et, bien sûr, mon collègue de la province de Québec. Je suis particulièrement enchanté de constater, après ce que j'ai pu voir ce matin, que vous portez une attention particulière aux problèmes très délicats qui ont été traités à fond de façon si appropriée.

Premièrement, quand j'ai été invité à faire un exposé devant le présent Comité, je me suis assis et j'ai essayé de déterminer, en faisant appel aux théories, aux grandes généralisations, quels étaient l'intention, le champ d'application, l'objet de l'article 15 de la Charte. J'ai tenté assidûment, du point de vue de l'aspect juridique, d'une perspective sociale, de la culture et de la tradition, de voir quelle intention manifeste, le cas échéant, se cachait derrière l'article 15. Je me suis tout de suite rendu compte, monsieur le président, que l'article 15 créerait plutôt une nouvelle catégorie de droits, confirmant en un sens les droits qui étaient déjà inscrits dans la Constitution non écrite.

Nous, en tant que membres de la communauté des handicapés, et je pense que les autres minorités visibles l'ont également perçu ainsi, avons eu l'impression que l'on nous fournissait un recours pour régler rapidement nos problèmes. En poursuivant mon raisonnement, j'ai constaté à ma grande consternation que, si les législateurs qui ont rédigé l'article 15 avaient une tâche monumentale à accomplir, ils vous ont assurément